



Procès-verbal de la séance du Conseil général de Clarmont Mercredi 8 juin 2022 à 20h00

PV n°23

Ordre du jour

1. Salutations et appel
 2. Approbation de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021
 4. Comptes 2021
 - 4.1. Préavis municipal n° 01/06/2022
 - 4.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
 5. Révision des statuts de l'association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne (ERM)
 - 5.1. Préavis municipal n° 02/06/2022
 - 5.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
 6. Élections
 - 6.1. Président/e
 - 6.2. Vice-Président/e
 - 6.3. Scrutateurs/trices
 - 6.4. Suppléant/e de Commission de gestion, des finances et ad hoc
 7. Communications de la Municipalité
 8. Communications du Bureau
 9. Divers et propositions individuelles
-

1. Salutations et appel

M. Luc Fontolliet, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Mme Erika Favre, Secrétaire, procède à l'appel.

15 membres sont présents, 9 sont excusés et 1 est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer avec 14 membres votants présents.

M. Luc Fontolliet demande si des personnes n'auraient pas été appelées, ce qui n'est pas le cas.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été remis avec les convocations. **M. Luc Fontolliet** demande si quelqu'un souhaite proposer une modification, ce qui n'est pas le cas.

L'ordre du jour est approuvé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021 a été remis avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Luc Fontolliet propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021 est accepté à l'unanimité.

M. Luc Fontolliet remercie Mme Erika Favre pour la qualité de son travail.

4. Comptes 2021

Le préavis ainsi que le rapport annuel 2021 ont été remis avec les convocations.

4.1. Préavis municipal n° 01/06/2022

M. Luc Fontolliet passe la parole à Mme Anouck Tschudi, Syndique et Municipale en charges des finances, pour la présentation du préavis.

Mme Anouck Tschudi entame le passage en revue des comptes 2021 et donne des explications lorsque c'est pertinent.

Mme Anouck Tschudi informe qu'il y a une nette augmentation des revenus par rapport aux comptes 2020 (CHF 905'362.42 en 2020 contre CHF 1'035'159.83 en 2021). Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du nombre d'habitants et à l'augmentation de la valeur du point d'impôts par habitant.

Les charges ont elles aussi augmenté suite à la hausse du nombre d'habitants.

Suite à la vente du bâtiment de Chaniaz, la Commune a touché la somme de CHF 245'416.95. Sans cette somme, exceptionnelle et unique, les comptes de la Commune présentent un excédent de revenus d'environ CHF 50'000.-.

Le bénéfice total de CHF 295'849.44 a principalement été placé en amortissement du bâtiment communal (CHF 40'000.-) et en attribution au fonds de réserve (CHF 230'000.-) pour donner un excédent de produit viré au capital de CHF 24'553.44, ce qui permet "d'éponger" la perte de 2020.

Une petite erreur s'est glissée à la page 2, la marge d'autofinancement étant de CHF 87'693.09 et non CHF 87'693.09.43 comme indiqué.

Le montant des provisions concernant le fonds de péréquation et facture sociale est calculé par le Canton et s'avère fiable à quelques francs près, contrairement à quelques années en arrière.

Une prime exceptionnelle visible dans le compte 110.301 a été attribuée à la Secrétaire municipale en 2021 car, suite au changement de législature, une masse supplémentaire importante de travail a été fournie.

Une augmentation est à signaler dans le compte 110.309. En effet, suite au changement de législature, les nouveaux Municipaux ont suivi des formations et des cadeaux ont été offerts à la Municipalité sortante. Pour mémoire, quatre dicastères sur cinq ont changés.

M. Luc Maurer demande quelle est la politique de la Municipalité par rapport à l'amortissement du bâtiment communal, suite à l'amortissement de CHF 40'000.- visible dans le compte 230.332.

Mme Anouck Tschudi informe qu'il s'agit d'un amortissement exceptionnel et qu'il a été fait sur la base d'une recommandation du Boursier.

M. Luc Maurer souhaite savoir s'il y a une volonté d'amortir le bâtiment à zéro.

Mme Anouck Tschudi répond par la négative.

Pour le compte 470.465, il s'agit des subventions cantonales que la Commune a déjà reçu, à hauteur de 60% des frais de l'étude réalisée pour la sécurisation du Rovay (compte 470.314). Si, lors des travaux, un financement à 95% pourra être obtenu, les 35% manquant pourront être récupérés rétroactivement.

Dans les comptes de l'instruction publique (51 et 52), l'augmentation est due aux trois élèves de plus en 2021 par rapport à 2020.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a d'autres demandes de clarification, ce qui n'est pas le cas.

4.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet invite Mme Olivia Gay, rapportrice, à procéder à la lecture du rapport de la Commission.

Par sa lecture, **Mme Olivia Gay** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues par Mme Anouck Tschudi, Syndique.

La Commission souligne que dans les revenus, il faut tenir compte d'une rentrée d'argent non budgétisée, suite à la vente du bâtiment de Chaniaz ainsi qu'à l'augmentation des rentrées d'impôts due à la hausse de la population de Clarmont.

Une grande majorité du montant touché suite à la dissolution de l'ACIC a été placée dans le fonds de réserve.

La Commission souligne également au compte 810.312 une augmentation des charges pour l'achat d'eau et d'électricité liés aux soucis sanitaires rencontrés avec l'eau en 2021.

En conclusion, la Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et sa rapportrice pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

Mme Anouck Tschudi rajoute que le rapport annuel de Clarmont a été remis avec les convocations et qu'il complète ce préavis.

M. Luc Maurer souhaite féliciter la Municipalité pour les excellents comptes et demande si la Municipalité pourrait, lors de la prochaine séance du Conseil, expliquer la stratégie qu'elle a concernant le montant de trésorerie qui se monte à environ CHF 750'000.-.

M. Luc Vidoudez, Municipal, informe que le sujet n'a pas encore été discuté mais qu'entre l'ERM et le projet de la caserne des pompiers, la Commune devra sans doute faire face à des dépenses importantes dans un avenir proche.

Mme Anouck Tschudi complète en disant que plusieurs projets sont encore en suspens et devront se débloquer dans les prochains mois (offre supplémentaire de pré- et parascolaire par Hautemorges, ouverture d'une crèche à Vufflens-le-Château, etc.), ce qui permettra à la Municipalité de mieux se projeter et présenter quelque chose de concret au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer au vote.

Le préavis municipal n°01/06/2022 « Comptes 2021 » est accepté à l'unanimité.

M. Luc Fontolliet remercie la Municipalité pour son préavis.

5. Révision des statuts de l'association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne (ERM)

Le préavis, les statuts 2022 ainsi que le miroir des différences entre les statuts 2010 et les statuts 2022 de l'ERM ont été remis avec les convocations.

5.1. Préavis municipal n° 02/06/2022

M. Luc Fontolliet passe la parole à M. Fabien Fiechter, Municipal, pour la présentation du préavis.

M. Fabien Fiechter informe qu'une votation a déjà eu lieu l'année dernière mais de nouvelles modifications ont dû être apportées suite à l'arrivée des communes de Hautemorges et d'Echandens, sans pour autant qu'ils aient un impact significatif pour Clarmont.

M. Fabien Fiechter souligne que la clé de répartition a été modifiée afin que les charges soient calculées au prorata du nombre d'habitants de chaque commune et non simplement divisées par le nombre de communes membres comme s'était le cas jusqu'à présent.

M. Luc Fontolliet demande s'il y a des demandes de clarification.

M. Christian Viande ajoute qu'à l'époque les petites communes payaient la même chose que les grandes communes, par rapport à un tronçon. Si des travaux étaient fait sur ce tronçon, le montant total était divisé par le nombre de communes concernées. Désormais, cette division sera faite sur la base d'un "équivalent-habitant". Clarmont s'était battue à l'époque pour faire changer ces clés de répartition et il est à souligner que nous avons eu gain de cause ce qui permettra des économies importantes pour la Commune.

M. Luc Maurer complète en disant qu'il existe plusieurs clés de répartition. Celle pour les tronçons sera redéfinie lors de chaque préavis et donc la Municipalité de Clarmont devra se battre à chaque fois. La clé de répartition par rapport au nombre d'habitant concerne la STEP.

5.2. Rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc

M. Luc Fontolliet invite Mme Olivia Gay, rapportrice, à procéder à la lecture du rapport de la Commission de gestion, des finances et ad hoc.

Par sa lecture, **Mme Olivia Gay** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues par M. Fabien Fiechter, Municipal.

La Commission relève qu'il n'y a pas de grands changements pour la Commune dans les nouveaux statuts. À noter que tous les habitants de Hautemorges ne sont pas raccordés à l'ERM et que seuls les foyers raccordés paient leur participation.

En conclusion, la Commission recommande d'accepter le préavis municipal n° 02/06/2022 tel que présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et sa rapportrice pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

M. Luc Fontolliet rappelle qu'une Commission ERM avait été nommée en mars 2021. Cette Commission n'avait jamais œuvré jusqu'à la fin de l'ancienne législature donc avait été dissoute, puis recréée en juin pour la nouvelle législature.

M. Christian Viande souligne que cette Commission n'a jamais siégé depuis sa création en début de législature.

M. Luc Fontolliet relève un déficit de communication à ce propos, sans doute fois pouvoir identifier où ça a coïncé. Selon la procédure, la Commission aurait dû œuvrer avant que le projet final soit formalisé ce qui n'a pas été le cas. Il propose que ce point soit remonté à l'ERM.

M. Christian Viande s'interroge sur le fait d'avoir nommé une Commission spécifique alors qu'une Commission ad hoc existe.

M. Luc Fontolliet répond en précisant que la Commission ERM nommée avait pour tâche de rapporter non pas auprès Conseil mais directement auprès Comité directeur de l'ERM. Il s'agit donc de missions différentes nécessitant également des compétences différentes (vocabulaire technique, enjeux, etc.). La nomination d'une Commission spécifique était donc pertinent. Ce qui ne l'était pas, c'est que cette Commission ne soit pas sollicitée.

M. Christian Viande fait part de son étonnement quant au fait que le processus ait pu se poursuivre sans que le Comité directeur de l'ERM dispose du rapport de la Commission.

M. Luc Fontolliet partage son étonnement et serait curieux de savoir ce qui s'est passé dans les autres communes.

Mme Anouck Tschudi complète en disant qu'il ne s'agit pas des premières lacunes au niveau de l'ERM. D'autres communes ont aussi été concernées.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote :

- Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Absentions : 1

Le préavis n° 02/06/2022 « Révision des statuts de l'association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne (ERM) » est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. Luc Fontolliet remercie la Municipalité pour son préavis.

6. Élections

6.1. Président/e

M. Luc Fontolliet demande si quelqu'un souhaite se présenter ou proposer un membre du Conseil pour le poste de Président, ce qui n'est pas le cas.

M. Luc Fontolliet se porte candidat mais informe l'assemblée qu'il s'agira de son dernier mandat et qu'il ne sera pas candidat à sa réélection l'année prochaine.

M. Luc Fontolliet est élu tacitement Président.

6.2. Vice-Président/e

Ce poste est actuellement occupé par M. Rocco Tavaglione.

M. Luc Fontolliet demande si quelqu'un souhaite se présenter ou proposer un membre du Conseil pour le poste de Vice-Président/e.

Plusieurs personnes proposent M. Rocco Tavaglione.

M. Rocco Tavaglione est élu tacitement Vice-Président.

6.3. Scrutateurs/trices

MM. Alain Moret et Patrick Iseli sont élus tacitement Scrutateurs du Conseil et du Bureau électoral.

Mmes Chantal Viande et Florence Fiechter sont élues tacitement Scrutatrices suppléantes du Conseil et du Bureau électoral.

6.4. Suppléant/e de Commission de gestion, des finances et ad hoc

La Commission est actuellement composée d'Olivia Gay, membre sortante, Andreas Brunner, Cédric Mann et Luc Maurer, suppléant qui va passer membre à part entière.

M. Luc Fontolliet remercie tout particulièrement Mme Olivia Gay pour son investissement et son engagement.

M. Luc Fontolliet demande si quelqu'un souhaite se présenter ou proposer un membre du Conseil pour le poste de suppléant/e.

M. Luc Maurer propose M. François Gatabin.

M. François Gatabin est élu tacitement suppléant de la Commission de gestion, des finances et ad hoc.

7. Communications de la Municipalité

M. Luc Vidoudez informe qu'un contrôle des installations concernant l'eau potable a été effectué. Il rappelle également que, quelques années auparavant, le Canton avait donné un moratoire de dix ans à la Commune de Clarmont pour, soit se rapprocher d'une association intercommunale, soit remettre en état l'entier de ses installations.

Le bilan du contrôle aboutit au fait que l'eau de Clarmont est bonne et que les installations sont seines mais que plus rien n'est aux normes. Une société va donc être mandatée pour chiffrer la remise en état complète des infrastructures. En parallèle, une démarche est entreprise afin de chiffrer une adhésion à l'association intercommunale pour l'Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges (AVM).

À ce stade, il n'est pas encore possible d'articuler des montants mais des chiffres seront certainement présentés lors du prochain Conseil.

M. Luc Maurer demande si le problème concerne l'intégralité des infrastructures, tuyaux compris.

M. Luc Vidoudez répond que le réseau et donc les tuyaux sont aux normes mais que le réservoir et le puit de pompage posent problème.

M. François Gatabin informe qu'une discussion avait déjà été évoquée il y a quelques années, il ne s'agit donc pas d'une surprise. Il pense que rejoindre l'AVM serait une sage décision.

Mme Anouck Tschudi complète en disant que deux séances ont déjà été faites avec l'AVM et ils ont donné un pré-accord pour accueillir Clarmont.

M. Alain Moret demande que deviendra l'eau de Clarmont.

M. Luc Vidoudez rappelle que l'eau de la Commune est très bonne; les installations ne seront donc pas désaffectées. La Municipalité tient à garder l'eau de Clarmont même s'il faut trouver une solution transitoire.

M. Luc Maurer rappelle que le problème n'est pas sanitaire mais technique.

M. Christian Viande déclare "Qui commande, paie !".

M. Luc Vidoudez répond qu'il est extrêmement difficile pour une commune comme Clarmont de se défendre face aux lois et aux règlements du Canton et de l'ECA.

Mme Chantal Viande demande si les analyses d'eau ont lieu chaque année.

M. Luc Vidoudez répond que deux analyses sont faites par année. De plus, le Canton passe, sans avertir, pour contrôler que les analyses ne soient pas fraudées.

Mme Anouck Tschudi poursuit sur le thème de l'eau avec le projet du Rovay. Elle indique qu'elle a créé une Commission municipale à ce sujet qu'elle a rencontrée à deux reprises. Dans l'état actuelle des choses, une offre, réalisée par la société Hydrique en collaboration avec la Maison de la Rivière, a été reçue mais elle doit encore être validée par le Canton, faute de quoi, aucune subvention ne sera touchée et tous les frais sont à la charge de la Commune.

Mme Anouck Tschudi informe que le Boursier communal va prendre sa retraite. Deux choix sont possibles : poursuivre avec la société GRF mais avec la ou le remplaçant-e de Monsieur Grand; ou trouver un nouveau boursier, en interne, sans avoir recours à une fiduciaire. Ceci permettrait d'avoir deux postes complémentaires : une Secrétaire municipale et un Boursier communal avec la possibilité qu'ils se remplacent ou se secondent en cas de besoin.

Avoir un Boursier communal en interne aurait également pour avantage pour la Municipalité d'avoir un accès direct aux comptes, sans à avoir à solliciter la fiduciaire. Tout pourrait être lié avec le logiciel de gestion des habitants ce qui permettrait une simplification au niveau de la taxation et la mise en place d'une nouvelle méthode de travail au niveau de la gestion des données, en collaboration une entreprise labellisé "Cyber safe" ce qui apportait un plus non négligeable au niveau de la sécurité ainsi qu'une meilleure visibilité sur tous les documents.

L'idée serait donc d'ouvrir un nouveau poste et de publier une offre d'emploi. La seule condition est que ceci ne coûte pas plus cher que la solution actuelle.

M. François Gatabin demande si une collaboration avec la Commune de Vaux-sur-Morges a été envisagée ?

Mme Anouck Tschudi répond que Vaux-sur-Morges travaille avec la même fiduciaire que Clarmont mais pas avec le même Boursier, et ils ne veulent pas quitter leur Boursier actuel qui, malheureusement, ne prend pas de nouveaux clients.

M. François Gatabin demande si ce n'est pas, en termes de responsabilités, un avantage pour une commune d'externaliser sa Bourse, tout comme d'avoir un regard nouveau sur les finances communales.

M. Marc Tschudi trouve intéressant d'avoir une deuxième personne à l'interne, au cas où, pour dépanner ou aider.

M. François Gatabin rebondit en disant que ce sont deux profils très différents.

M. Luc Fontolliet précise que la Municipalité lui a soumis la situation et qu'ils sont arrivés au constat que ce n'est pas dans les compétences du Conseil de se positionner à sur ce genre de questions et qu'il s'agit là d'une information.

Mme Annette Mann rajoute que prendre quelqu'un à l'interne apporterait également plus de transparence et rendrait les choses plus pratiques.

M. François Gatabin ajoute que cela représente également plus de responsabilité pour la Commune puisqu'il s'agit d'un employé et plus d'un prestataire.

M. Fabrice Gibaud informe que diverses investigations ont été faites concernant les problèmes d'infiltration d'eau dans le bâtiment communal, dont un contrôle par caméra du drain qui passe le long du trottoir qui a abouti au constat que ce drain est bouché sous les escaliers et que l'eau ne peut plus être évacuée. Ceci engendre une accumulation d'eau le long de la façade.

Des travaux ont été réalisés afin de creuser à trois mètres de profond pour installer une pompe qui fait remonter l'eau jusque dans la conduite située sous la route.

Les premiers résultats seront visibles d'ici une année, le temps que les murs sèchent.

À ce jour, il n'y a plus eu d'inondation dans les caves.

M. Fabien Fiechter informe que seules sept personnes se sont inscrites pour les travaux communs du 18 juin. La journée est maintenue au vu du travail qu'il y a faire et les inscriptions sont ouvertes jusqu'à vendredi auprès de la Secrétaire municipale.

Mme Annette Mann a participé à la séance de l'ASIABE accompagnée de Mme Olivia Gay et lui passe la parole pour faire un retour.

Mme Olivia Gay informe que la séance a eu lieu le 29 mars. À cette occasion, les comptes de l'association ont été acceptés à l'unanimité et un crédit de CHF 15'000.- approuvé pour la réalisation d'une étude démographique dans le but de connaître les besoins du futur collègue.

À ce jour, l'ASIBAE offre 144 places par jour en parascolaire. Des centres aérés ont été mis en place ainsi qu'une formation continue pour le personnel. Trois familles sont dans l'attente d'une place d'accueil pour le midi. La prochaine séance aura lieu le 13 octobre.

Mme Annette Mann indique avoir eu un entretien avec l'Espace Prévention de La Côte au sujet du programme des cours qu'ils mettent en place, à des prix attractifs.

Une séance d'information avec la police a eu lieu à Vaux-sur-Morges. Les sujets concernent tous les âges. Le lundi 26 septembre, à 18h30, une séance sera organisée à Clarmont pour les habitants de la Commune et touchera plusieurs sujets, tels que la sécurité des logements, les vols, le démarchage téléphonique, les artisans itinérants ou les dangers d'Internet.

La sortie des enfants aura lieu désormais une année sur deux, en quinconce avec la sortie des seniors. Cette activité, ouverte aux enfants de la 5^{ème} année jusqu'à la fin de la scolarité, aura lieu le vendredi 9 septembre, à la sortie de l'école.

Finalement, la prochaine soirée pétanque aura lieu le 15 juin, dès 18h00.

8. Communications du Bureau

M. Luc Fontolliet rappelle la date du prochain Conseil ordinaire :

- Mercredi 23 novembre 2022.

Concernant le bureau électoral :

- Dimanche 25 septembre 2022 : élection fédérale;
- Dimanche 27 novembre 2022 : élection fédérale.

9. Divers et propositions individuelles

M. Rocco Tavaglione informe que Jean-Philippe Gay et Deborah Tavaglione se sont lancés dans l'organisation d'une "Course des vignes", qui aura lieu le dimanche 21 août. Un tout ménage sera envoyé. Cette course, dont il s'agit de la première édition, est réservée aux habitants de Clarmont et leurs amis. Quatre distances sont proposées entre 1,2 km et 7,5 km.

M. Luc Maurer rend attentif la Municipalité et les propriétaires qu'au vu de l'augmentation du prix de l'énergie, plusieurs personnes vont réfléchir à changer leur système de production de chaleur. Les pompes à chaleur air / eau sont des solutions très intéressantes mais contiennent des gros ventilateurs qui peuvent avoir un impact sur le paysage mais également sur le son et le voisinage. Il recommande donc que lors de l'installation de pompes à chaleur air / eau, les voisins en soient informés de manière éclairée.

M. Andreas Brunner demande si l'éclairage public peut être réduit la nuit, après 23h.

M. Luc Vidoudez informe que la luminosité est au minimum que le Canton accorde pour les conducteurs. Il ne nous est pas permis de diminuer encore et ce n'est pas possible d'éteindre vu qu'il s'agit d'une route cantonale.

M. Christian Viande souhaite souligner l'ouverture d'une boucherie à Clarmont, ce qui donne un nouveau dynamisme au village. Cependant, ses locaux sont des plus exigus. La question est de savoir s'il serait possible que M. Roan Fiechter puisse louer l'actuel local de voirie, qui, lui aussi, est relativement petit par rapport aux besoins de notre employé communal, et que la Commune investisse et construise un petit hangar pour ranger le matériel de voirie de façon rationnelle.

M. François Gatabin relève que le Conseil n'est pas compétent pour prendre des décisions sur ce genre d'objets.

M. Luc Fontolliet conclut en précisant que l'intervention de M. Christian Viande n'a sans doute pas pour but de solliciter le Conseil mais se limite à une information.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** clôt la séance à 21h35.

Clarmont, le 8 juin 2022.



L. Fontolliet, Président



E. Favre, Secrétaire